

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal**
N°2019-046
SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU
RÈGLEMENT DE SERVICE

Séance du : 25 novembre 2019

Date de convocation : 19 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : Alain FAUST, Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Philippe SIONNET, Régis JOUFFREY, Jean-Pierre SEVREZ

Pouvoirs de : Bruno GARDENT

Absents : Alain JACQUIER, Florence GAILLARD

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAURE

Vu l'article 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune de La Grave assure la gestion et l'exploitation de son service public de l'eau potable en régie directe ;

Considérant que le règlement de service de l'eau constitue le document qui précise les conditions d'exécution du service et les relations contractuelles entre l'abonné et le service des eaux ;
Considérant que la commune de La Grave n'avait jusqu'alors aucun règlement de service pour l'eau potable ;

Considérant que ce document est indispensable afin de sécuriser juridiquement le service et les abonnés mais également pour faire évoluer le service de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à approuver la constitution d'un règlement de service pour la bonne exécution du service public de l'eau potable et pour clairement délimiter la responsabilité du service des eaux et son champ d'intervention
- D'autoriser le Maire à réaliser la diffusion du règlement de service auprès des abonnés par tous les moyens nécessaires (envoi dématérialisé, affichage en mairie...)

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La Grave, le 25/11/2019

Le Maire,

Jean-Pierre SEVREZ



Date dépôt Sous-Préfecture. :

Date affichage :